Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Montpellier

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Aude

éducation
nationale

Division des personnels

Affaire suivie par
Michèle LABARRE

téléphone
04.68.11.57.83
télécopie
04.68.25.01.98

diper11@ac-montpellier.fr

Réf. 17/CD/AV/475

67 rue Antoine Marty
11 816 Carcassonne
cedex 9

Carcassonne, le 29 octobre 2018

Mesdames les enseignantes et messieurs les enseignants
du premier degré

S/C de mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Objet : Dispositif d'accompagnement des instituteurs et des professeurs des écoles relevant d'une situation médicale : Affectation sur postes adaptés **-rentrée scolaire 2019-**

Référence :

Décret n° 2007-632 du 27 avril 2007 relatif à l'adaptation du poste de travail de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ;
Circulaire n° 2007-106 du 9 mai 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé – BOEN n° 20 du 17 mai 2007

PJ : Une notice de renseignements (annexe 2), un document relatif à la présentation du projet professionnel envisagé (annexe 1), le modèle de certificat à faire compléter par le médecin traitant (annexe 3), une liste des maisons départementales des personnes handicapées (annexe 4)

Les enseignants du premier degré souhaitant bénéficier d'une affectation ou d'un maintien sur poste adapté doivent envoyer leur candidature à la

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aude
DIPER 1er degré – Affaires médicales
67 rue Antoine Marty - 11816 Carcassonne cedex 9

pour le 23 novembre 2018 délai de rigueur.

Le dispositif postes adaptés offre la possibilité au personnel dont l'état de santé ne lui permet plus d'exercer les fonctions de son corps d'origine, de reprendre confiance, de renforcer ses compétences professionnelles ou d'en acquérir de nouvelles. Il pourra ainsi recouvrer la capacité d'assurer la plénitude de ses fonctions ou d'envisager une reconversion professionnelle.

L'entrée se fait sur des critères médicaux, mis en relation avec des difficultés à exercer les fonctions actuelles. Elle dépend de la validation du service médical. En effet, l'état de santé de l'agent doit être stabilisé afin qu'il puisse assumer, les missions et le temps de travail correspondant à ses nouvelles fonctions.

../..

L'objectif de l'affectation sur poste adapté est de favoriser le retour vers une activité professionnelle. La demande d'affectation sur poste adapté s'accompagne de la présentation d'un projet professionnel. Ce projet oriente le choix du lieu d'exercice et nécessite d'être réalisé avec le plus grand soin.
Ce dispositif porte sur une période limitée : en fonction de l'état de santé de l'agent et de son projet professionnel, l'affectation peut être :

- **sur poste adapté de courte durée (PACD)** pour une durée d'un an, éventuellement renouvelable dans la limite d'une durée maximale de 3 ans ;
- **sur poste adapté de longue durée (PALD)** pour une durée de 4 ans, éventuellement renouvelable (exclusivement au sein de l'Education Nationale).

A l'issue de la période d'affectation sur poste adapté de courte durée, plusieurs possibilités sont envisageables selon les cas :

- retour aux fonctions antérieures ;
- reconversion professionnelle (voire reclassement) au sein de l'Education Nationale, vers une autre fonction publique ou vers le secteur privé ;
- affectation sur poste adapté de longue durée.

Rappel : L'agent qui bénéficie d'un poste adapté est en position d'activité, rémunéré à temps complet. Il reste placé sous l'autorité administrative de la directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Aude et sous l'autorité fonctionnelle du chef de service de la structure d'accueil. Il perd le poste dont il était précédemment titulaire et les indemnités afférentes.

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une lettre manuscrite précisant les difficultés professionnelles éprouvées en liens avec l'altération de l'état de santé, l'activité professionnelle souhaitée pendant l'affectation sur poste adapté,
- présentation du projet professionnel envisagé (annexe 1)
- une notice de renseignements dûment complétée. Ne pas oublier de noter, à titre indicatif, la nature du poste adapté souhaité – courte durée ou longue durée (annexe 2)
- un certificat médical explicite, récent et détaillé, sous pli cacheté portant le nom du candidat (annexe 3, 2 pages)
- pour les personnes concernées, une copie de la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Signalé : l'affectation future sur un poste adapté des agents placés en congé de longue maladie (CLM), de longue durée (CLD) ou en disponibilité d'office (DO) pour raison de santé est subordonnée à un avis favorable de reprise d'activité du comité médical départemental saisi par l'intéressé.

Par ailleurs, les candidats pourront produire tous les justificatifs susceptibles d'être pris en considération pour l'appréciation de leur situation.

Un examen attentif de la situation de chacun des candidats permettra d'évaluer la capacité à tirer le meilleur profit d'un poste adapté.
Sont prévus à cet effet :

- une consultation médicale systématique réalisée par le médecin des personnels ;
- un entretien avec l'assistante sociale de la DSDEN de l'Aude,
- un entretien avec la personne en charge de la cellule de coordination ressources humaines de la DSDEN de l'Aude.

Ces entretiens sont destinés à appréhender la situation de chaque candidat et à préciser leur projet individuel. Une convocation leur sera adressée.

Ce n'est qu'après étude du dossier déposé, au terme de la procédure prévue, que l'affectation sur poste adapté pourra être prononcée, au regard du nombre de postes disponibles au niveau académique. Les personnels seront ensuite informés par courrier de cette décision.

L'agent qui bénéficie de ce dispositif est affecté sur poste adapté à temps complet. Il perd donc le poste qu'il occupe. Il devra participer au mouvement départemental pour obtenir une nouvelle affectation au sortir du dispositif.

Enfin, les enseignants confrontés à des difficultés de santé peuvent aussi relever du cadre réglementaire relatif au handicap. Parallèlement à leur candidature à un poste adapté, ils peuvent prendre l'attache de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées afin de demander la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

La cellule de coordination ressources humaines se tient à votre disposition pour toute précision complémentaire ***(Florence MOUGENEL au 04 68 11 57 85).***

Je vous rappelle également les coordonnées du médecin de prévention :
Docteur Nicole DE JONG : 04 68 66 28 54 (nicole.dejong@ac-montpellier.fr).

Pour la rectrice, et par délégation,
la directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Aude,

Claudie FRANÇOIS GALLIN

académie
Montpellier
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Aude
éducation
nationale

PRESENTATION DU PROJET PROFESSIONNEL

NOM – PRENOM :

CORPS – GRADE :

SPECIALITE :

L'affectation sur poste adapté doit permettre à la personne qui en bénéficie de recouvrer, au besoin par l'exercice d'une activité professionnelle différente, la capacité d'assurer la plénitude des fonctions prévues par son statut particulier ou de préparer une réorientation professionnelle. Vous voudrez bien préciser, dans ce cadre, ce que vous envisagez à l'issue de la période d'affectation sur poste adapté : retour à l'enseignement, reconversion, autre ...

Fait à , le
Signature :

DIPER 11

Réf. : 18/ML/AV476

Circulaire postes adaptés R2019- ANNEXE 2

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS A JOINDRE A TOUTE DEMANDE D'AFFECTATION SUR UN POSTE ADAPTE – RENTREE SCOLAIRE **2019**

NOM d'usage :

NOM patronymique : PRENOM :

Photo

(à coller SVP)

CORPS – GRADE :

Date et lieu de naissance :

Situation de famille :

Profession du conjoint:

Nombre et âge des enfants à charge :

ADRESSE PERSONNELLE :

N° DE TELEPHONE : Webmail :

TITRES et DIPLOMES :

AFFECTATION ACTUELLE :

DATE DE NOMINATION DANS LE POSTE ACTUEL :

Ancienneté générale de service au 01/09/2018 :

RECONNAISSANCE de la QUALITE de TRAVAILLEUR HANDICAPE : ☐ OUI ☐ NON

TYPE DE POSTE SOLLICITE : *Précisez la nature et le lieu*
(enseignement par correspondance auprès du CNED, poste administratif, autre ...)

NATURE DU POSTE ADAPTE SOLLICITE – A TITRE INDICATIF :
PACD (courte durée) PALD (longue durée) PACD ☐ PALD ☐

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:

Avez-vous déjà bénéficié d'une affectation sur poste adapté (y compris dans une autre académie)?

□ non □ oui précisez la date, la durée et le lieu

Avez-vous déjà postulé sur un poste adapté :

□ non □ oui précisez en quelle(s) années

L'entrée sur poste adapté a-t-elle pour but de vous permettre d'effectuer :

□ Une réorientation professionnelle, laquelle ?

A cet effet, envisager-vous de suivre une formation ?

Laquelle ?

□ Un retour vers les fonctions du corps d'origine

A ....., le ..... signature du candidat :

académie Montpellier
direction des services départementaux de l'éducation nationale Aude
éducation nationale

Certificat médical confidentiel
à compléter par le médecin traitant généraliste ou spécialiste du patient

réservé à l'usage exclusif du médecin conseiller technique ou du médecin de prévention
en faveur des personnels de l'académie de Montpellier

document soumis au secret professionnel
article 226-13 du Code Pénal
page1/2

Nom d'usage.....Prénom.....

Nom de naissance.....Date de naissance.....

Adresse.....
.....
.....

Pathologie ayant justifié la reconnaissance du handicap

Histoire de la ou des pathologies invalidantes
Date de début des troubles :

Origine, circonstance d'apparition :

☐ compte(s) rendu(s) joint(s) (préciser)

Description clinique actuelle :

Evolution précisible :

Traitements, prises en charges thérapeutiques

Nature et durée des traitements en cours (préciser les contraintes liées aux traitements, les effets secondaires)

Prises en charge régulières

☐ Hospitalisations itératives ou programmées

☐ Autres consultations médicales régulières, spécialisées ou non

☐ Autres prises en charges paramédicales régulières

☐ Autre (préciser)

Tout autre élément utile à l'examen de la demande du patient :

Certificat médical établi le

Signature et cachet du médecin

LISTE DES MAISONS DEPARTEMENTALES DES PERSONNES HANDICAPEES

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'AUDE

Plateau de Grazailles
18 rue du Moulin de Seigne
11855 CARCASSONNE CEDEX 9

Téléphone : 0 800 777 732

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU GARD

115- 116 allée Nobert Wiener
Parc Georges Besse
30000 NIMES

Téléphone : 0 800 20 50 88

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'HERAULT

Quartier Euromédecine
59, avenue de FES
Bât B – BP 7353
34086 MONTPELLIER CEDEX 4

Téléphone : 0 810 811 059

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE LOZERE

6, avenue du père Coudrin
48000 MENDE

Téléphone : 04 66 49 60 70

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES PYRENEES ORIENTALES

30 rue Pierre Bretonneau
66 000 PERPIGNAN

Téléphone : 04 68 39 99 00